

## Heures d'ouverture

du bureau municipal

Lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45

Vendredi : 8 h 30 à 12 h

 450 347-5376

 [info@mmsg.ca](mailto:info@mmsg.ca)



La prochaine séance ordinaire du Conseil municipal se tiendra le

**MARDI 7 AVRIL 2026 À 19 h 30**

à la salle du Conseil municipal située au 1, boulevard du Frère-André

Vous pourrez consulter une version préliminaire de l'ordre du jour **le jeudi 2 avril 2026**

en vous rendant sur le site Internet de la Municipalité

dans la section « Municipalité » sous la rubrique « Séances du Conseil municipal »

L'ordre du jour complet sera disponible le jour de la séance.

### LOISIRS - INSCRIPTION COURS SESSION PRINTEMPS

La programmation pour la session de printemps 2026 est disponible et les inscriptions se terminent le 27 mars, rendez-vous sur notre site Internet pour plus d'informations. Des versions papiers de la programmation sont disponibles au Centre communautaire.

### CONGÉ PASCAL

Veillez prendre note que le bureau municipal sera fermé **le vendredi 3 avril 2026** et **le lundi 6 avril 2026** en raison du congé pascal. Joyeuses Pâques !



### ABONNEZ-VOUS C'EST GRATUIT !

BIBLIOTHÈQUE DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

NOS HEURES D'OUVERTURE

Lundi 18 h 30 - 20 h 30

Mercredi 18 h 30 - 20 h 30

Samedi 10 h 00 - 12 h 00

# Avis public du scrutin

Municipalité de Mont-Saint-Grégoire    Date du scrutin : 29 mars 2026

Par cet avis public, Manon Donais, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs inscrits sur la liste électorale municipale.

1. Un scrutin sera tenu.
2. Voici les personnes candidates aux divers postes.

## Poste de conseillère ou de conseiller – #6

- Francesca Armelin
- Jonathan Brisebois
- Jessica Tétreault-Tremblay

3. Vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné aux dates, aux heures et aux lieux ci-dessous.

Jour du scrutin : **Dimanche, 29 mars 2026, de 10 h à 20 h**

Pour les sections de vote : 1 à 8      Lieu : 45, rang de la Montagne, Mont-Saint-Grégoire

Jour de vote par anticipation : **Dimanche 22 mars 2026, de 12 h à 20 h**

Pour les sections de vote : 1 à 8      Lieu : 45, rang de la Montagne, Mont-Saint-Grégoire

4. Le recensement des votes aura lieu le dimanche 29 mars 2026 à 21 h ou suivant la fin du dépouillement à l'adresse suivante : 45, rang de la Montagne, Mont-Saint-Grégoire. Vous pouvez y assister.

5. Vous pouvez joindre la présidente d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous :

## Présidente d'élection

Adresse :                    1, boulevard du Frère-André, Mont-Saint-Grégoire

Téléphone :                450 347-5376, poste 23

## Signature

Donné à Mont-Saint-Grégoire, le 13 mars 2026.



Manon Donais,  
Présidente d'élection

# AVIS PUBLIC

## PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

### RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-310

#### Édictant le Code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné, par la soussignée Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, que lors de la séance ordinaire tenue le 9 mars 2026, le Conseil de cette Municipalité a procédé à la présentation du projet de règlement numéro 2026-310 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux.

#### **RÉSUMÉ**

Le Code d'éthique et de déontologie des élu(e)s de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire énonce les valeurs attendues soient : l'intégrité, la prudence dans la poursuite de l'intérêt public, le respect ainsi que la civilité envers les autres membres, les employés de la Municipalité et les citoyens, la loyauté, l'équité ainsi que l'honneur rattaché aux fonctions de membre du Conseil. Ledit Code prévoit des règles de conduite, des interdictions ainsi que des mécanismes de contrôle et de sanctions.

L'éthique et la déontologie en matière municipale sont essentielles afin de maintenir le lien de confiance entre la Municipalité et les citoyen(ne)s. Le règlement numéro 2026-310 vise à assurer aux citoyen(ne)s une gestion transparente, prudente, diligente et intègre de la Municipalité incluant ses fonds publics. Le Code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux doit être interprété selon les principes et les objectifs contenus à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*. Les règles prévues à cette loi sont réputées faire partie intégrante du Code.

Ledit règlement a pour objet de remplacer le règlement numéro 2022-287 suivant l'obligation d'adopter, avant le 1<sup>er</sup> mai qui suit toute élection générale, un nouveau code d'éthique et de déontologie qui remplace celui en vigueur.

**Le règlement numéro 2026-310 sera adopté par le Conseil municipal lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 7 avril 2026 à 19 h 30 au 1, boulevard du Frère-André (2<sup>e</sup> étage du Complexe municipal).**

Ledit règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h. Le règlement est également disponible sur le site Internet de la Municipalité au [www.mmsg.ca](http://www.mmsg.ca) dans la section « Administration » sous la rubrique « Règlements municipaux » dans l'onglet « Projets de règlements ».

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 12<sup>e</sup> jour du mois de mars 2026.

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

#### **FADOQ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE**

Les membres et non membres de la FADOQ sont invités à jouer à la pétanque les mardis à 13 h 30 à partir du 12 mai. Pour toutes questions, veuillez communiquer avec madame Colette Ravenelle par téléphone au 450 347-6725.

# AVIS PUBLIC

## AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

### RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-309-01

Modifiant le règlement numéro 2025-309 décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2026

#### AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné, par la soussignée Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, conformément à l'article 451 du *Code municipal du Québec*, que lors de la séance ordinaire tenue le 9 mars 2026, le Conseil de cette Municipalité a adopté le règlement numéro 2026-309-01 modifiant le règlement numéro 2025-309 décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2026.

#### RÉSUMÉ

Le règlement numéro 2026-309-01 vise à corriger l'article 10 du règlement numéro 2025-309 décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2026 pour faire suite à une coquille qui s'est glissée concernant la taxe relative aux travaux de cours d'eau. En effet, le taux inscrit au règlement numéro 2025-309 de 0,00355 \$ par mètre carré aurait dû se lire 0,00555 \$ par mètre carré, conformément aux prévisions budgétaires 2026 adoptées par le Conseil municipal le 15 décembre 2025. Ainsi le règlement numéro 2026-309-01 fixe à 0,00555 \$ par mètre carré la taxe relative aux travaux de cours d'eau.

**Le règlement numéro 2026-309-01 entre en vigueur en date du présent avis. Il a effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2026.**

Ledit règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h. Le règlement est également disponible sur le site Internet de la Municipalité au [www.mmsg.ca](http://www.mmsg.ca) dans la section « Administration » sous la rubrique « Règlements municipaux » dans la catégorie « Taxation annuelle ».

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 12<sup>e</sup> jour du mois de mars 2026.

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

#### ABRIS D'AUTO TEMPORAIRES

La Municipalité rappelle aux citoyens que les abris d'auto temporaires doivent être démantelés **avant le 15 avril**. L'abri en entier doit être démonté, y compris la structure métallique qui supporte la toile.

#### INSTALLATION SEPTIQUE

Si vous avez une fosse septique muni d'un préfiltre, nous vous rappelons que celui-ci doit être nettoyé 2 fois par année pour assurer le bon fonctionnement de votre installation.

Pour toute question, nous vous invitons à communiquer avec madame Amélie Séguin, inspectrice municipale et en bâtiment, au 450 347-5376, poste 26.



# AVIS PUBLIC

## AVIS D'ADOPTION – RÈGLEMENT D'URBANISME

### RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-185-35

Modifiant le règlement numéro 2009-185 intitulé Zonage

#### AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné, par la soussignée Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, que lors de la séance ordinaire tenue le 9 mars 2026, le Conseil de cette Municipalité a adopté le règlement numéro 2026-185-35 modifiant le règlement numéro 2009-185 intitulé Zonage.

#### **RÉSUMÉ**

Le règlement numéro 2026-185-35 a pour objet d'interdire toute construction ou aménagement dans l'emprise municipale, apporter des précisions concernant les unités d'habitation accessoires, exiger l'obtention d'un certificat d'autorisation pour effectuer des travaux de remblai ou de déblai, ajouter les conteneurs maritimes à la liste des bâtiments accessoires prohibés et modifier l'usage résidentiel (Ra-9) pour l'usage public (P-6) (en tant que parc municipal) sur le lot 4 159 758 (Parc Vista Bella) aménagé sur la rue Bessette en 2022.

**Ledit règlement entrera en vigueur à la date d'émission de son certificat de conformité de la MRC du Haut-Richelieu.**

Ledit règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h. Le règlement est également disponible sur le site Internet de la Municipalité au [www.mmsg.ca](http://www.mmsg.ca) dans la section « Urbanisme » sous la rubrique « Règlements d'urbanisme » et l'onglet « Projets de règlements ».

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 12<sup>e</sup> jour du mois de mars 2026.

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

#### **PERMIS ET CERTIFICATS**

Vous prévoyez effectuer prochainement des travaux de construction, de rénovation ou de réparation sur votre propriété ?

Nous vous invitons à communiquer avec madame Amélie Séguin, inspectrice municipale et en bâtiment au 450 347-5376, poste 26, afin de déterminer si vos travaux nécessitent un permis ou un certificat d'autorisation.

Commencer des travaux sans permis ou certificat peut entraîner des conséquences monétaires importantes ! Prenez donc la peine de vous informer préalablement, ce qui vous évitera d'avoir de mauvaises surprises.

Merci de votre bonne collaboration.

## OFFRE D'EMPLOI

### Poste

Employé à l'entretien des espaces verts

### Type de poste

Poste saisonnier (de mai à novembre), à temps plein, à raison de 30 à 35 heures par semaine.

### Description

Relevant de la direction générale, l'employé à l'entretien des espaces verts effectue l'entretien des terrains municipaux, des parcs, des espaces verts, de la piste cyclable et des bâtiments de loisirs (terrain des loisirs, parc situé sur la rue Benoit, parc Vista Bella, parc du Centre communautaire, piste cyclable située sur le territoire de la Municipalité), il exécute toutes les tâches requises à ses fonctions, dont notamment :

- Entretien des terrains municipaux, des parcs, des espaces verts, de la piste cyclable et des bâtiments de loisirs (effectuer des tournées régulières) afin de s'assurer de leur sécurité pour le public;
- Entretien des aires de jeux extérieures et des installations sportives;
- Effectuer la tonte de gazon;
- Ramasser les ordures et en disposer adéquatement;
- Ratisser et ramasser les feuilles et les branches mortes;
- Laver et replacer les tables de pique-nique;
- Nettoyer et désinfecter les installations sanitaires (toilettes, lavabos);
- Entretien et préparation du terrain de baseball, des terrains de soccer et du terrain de volleyball;
- Effectuer des réparations mineures, au besoin (remplacement des ampoules et des fusibles, réparation des fuites, etc.);
- Effectuer des travaux d'entretien et de réparation des bâtisses et des équipements;
- Entretien et garde à l'ordre des locaux, équipements et outils affectés à l'entretien;
- Toutes autres tâches connexes.

### Exigences du poste

- Posséder de bonnes connaissances relatives à l'entretien des terrains, des parcs, des espaces verts et des bâtiments et relatives à l'utilisation des outils et équipements requis;
- Afficher des comportements positifs et professionnels (autonomie, initiative, polyvalence, dynamisme, fiabilité, rigueur, jugement, intégrité, sens des responsabilités et de l'organisation);
- Faire preuve de débrouillardise et gérer les priorités;
- Être en bonne condition physique pour effectuer les tâches demandées à l'extérieur et soulever des charges;
- Endurance à travailler dans des conditions météorologiques variables;
- Faire preuve de courtoisie avec le public;
- Posséder un permis de conduire (classe 5) valide;
- Expérience en milieu municipal, un atout.

Suite à la page suivante

**Salaires et avantages**

- Entre 30 et 35 heures par semaine;
- Rémunération selon la grille salariale en vigueur;
- Date d'entrée en fonction : à déterminer avec le ou la candidat(e) retenu(e).

Faites parvenir votre curriculum vitae en personne ou par courriel **au plus tard le mercredi 15 avril 2026 à 16 h 45.**

**Nous vous remercions de l'intérêt que vous témoignez pour ce poste, toutefois nous ne communiquerons qu'avec les candidatures retenues.**

**Responsable**

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière  
Municipalité de Mont-Saint-Grégoire  
1, boulevard du Frère-André  
Mont-Saint-Grégoire (Québec) J0J 1K0  
Téléphone : 450 347-5376 poste 23  
Courriel : [direction@mmsg.ca](mailto:direction@mmsg.ca)

**NOUVELLE RÉGLEMENTATION - REMBLAI ET DÉBLAI**

Le règlement numéro 2026-185-35 adopté par le Conseil municipal le 9 mars dernier prévoit des dispositions concernant le remblai et déblai des terrains situés sur le territoire de la Municipalité. Il est maintenant nécessaire d'obtenir un certificat d'autorisation avant l'exécution de ce type de travaux. Pour plus d'informations, communiquer avec l'inspectrice municipale, madame Amélie Séguin, par téléphone au 450 347-5376, poste 26 ou par courriel au [permis@mmsg.ca](mailto:permis@mmsg.ca).

**COMMUNIQUÉ DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE**

La prochaine séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie se tiendra le mardi 21 avril à 19 h 30 à la salle du Conseil municipal de Mont-Saint-Grégoire située au 1, boulevard du Frère-André.

Pour communiquer avec la Régie intermunicipale d'incendie, veuillez téléphoner à madame Irène King, directrice générale et greffière-trésorière, au 450 347-5376, poste 28 ou par courriel au [regie.incendie.msg-sbi@hotmail.com](mailto:regie.incendie.msg-sbi@hotmail.com)

**LA ZONE**  
**YouHou!**<sup>MC</sup>

**CAMP DE JOUR 2026 - INSCRIPTION**

Les inscriptions pour le camp de jour sont commencées avec La Zone Youhou! C'est sous la thématique Les grands mystères du monde : un été d'énigmes, de légendes et de grandes découvertes que se déroulera l'été 2026. Rendez-vous au [youhou.zone](http://youhou.zone) pour les inscriptions.



# La Boucle

VIDÉOTRON

## APPEL AUX BÉNÉVOLES



Chaque année, près de 6000 cyclistes de partout au Québec se donnent rendez-vous pour relever le défi de La Boucle. Cette année, les cyclistes auront la chance de parcourir 135 km à vélo en circuit fermé et sécuritaire. En 2026, c'est à Saint-Jean-sur-Richelieu que le départ sera donné et le parcours sillonnera la Montérégie et les Cantons-de-l'Est.

### LA BOUCLE EN BREF

- Samedi 13 juin 2026
- 135 km sans chrono sur un parcours sécurisé
- Départ et arrivée à Saint-Jean-sur-Richelieu

- 3 sites de ravitaillement
- Entre 4500 et 6000 cyclistes attendus

La Boucle sera de passage sur le territoire de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire



### IMPLIQUEZ-VOUS COMME BÉNÉVOLE !

Pour faire de cet événement un succès, nous avons besoin de votre aide. Afin de garantir une expérience sécuritaire et conviviale à tous les cyclistes, nous sommes à la recherche de bénévoles pour combler de nombreux postes.

### MANDATS À COMBLER

#### RAVIT'EAU

- Aider au montage et au démontage des stations de ravitaillement.
- Distribuer les collations et breuvages aux cyclistes.

#### SURVEILLANCE DU PARCOURS

- Fermer les rues afin d'empêcher la circulation des voitures.
- Expliquer aux automobilistes la nature de l'événement.
- Encourager les cyclistes à leur passage.

#### ÊTRE BÉNÉVOLE POUR LE GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE, C'EST AUSSI:

- Des collations gratuites
- Un cadeau souvenir
- Une soirée reconnaissance
- Un impact dans votre communauté
- Des rencontres inspirantes

Pour vous inscrire en tant que bénévole, communiquez avec :  
Emmanuelle Prud'homme, coordonnatrice des loisirs et de la culture  
Municipalité de Mont-Saint-Grégoire  
Téléphone : 450 347-5376 poste 24  
Courriel : loisirs@mmsg.ca



## **COMITÉ LOISIR ET CULTURE FRÈRE-ANDRÉ - RECRUTEMENT SIÈGE # 1**

Le Conseil municipal demande des candidatures pour combler le siège # 1 du Comité loisir et culture Frère-André.

**Réunions** : Les réunions du Comité sont convoquées au besoin, en fonction des dossiers à étudier et conformément aux règles de la régie interne adoptées par le Comité, maximum 1 fois par mois. Une rémunération de 50 \$ est versée pour chaque présence à une réunion.

**Composition** : Le Comité est composé de trois (3) membres du Conseil municipal et de cinq (5) membres résidents de la Municipalité. Ces personnes sont nommées par résolution du Conseil.

**Choix du candidat ou de la candidate** : Selon l'intérêt pour les loisirs manifesté par le ou la candidat(e) et sur sa volonté de s'impliquer concrètement au sein dudit Comité. Il serait souhaitable que le ou la candidat(e) désire également s'impliquer bénévolement lors de l'organisation d'activités.

**Durée du mandat** : La durée du mandat complet est fixée à 2 ans pour tous les membres.

Tout(e) résident(e) de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire désirant devenir membre du Comité loisir et culture Frère-André doit transmettre une lettre à cet effet adressée au Conseil municipal, au plus tard **le lundi 30 mars 2026 à 16 h 45** au bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André ou par courriel au [loisirs@mmsg.ca](mailto:loisirs@mmsg.ca). Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec la coordonnatrice des loisirs et de la culture au 450 347-5376 poste 24.

MONT-SAINT-GRÉGOIRE  VIVRE EXPLORER RAYONNER

### **Recrutement au Comité loisir et culture Frère-André**

La Municipalité est à la recherche d'un(e) citoyen(ne) désirant s'impliquer au sein du Comité loisir et culture Frère-André afin d'occuper le siège # 1. Il serait souhaitable que cette personne désire également s'impliquer bénévolement lors de l'organisation d'activités.



## **COMMUNIQUÉ DU CERCLE DE FERMÈRES**

L'assemblée mensuelle aura lieu le mercredi 8 avril à 19 h dans la Petite salle. Le local (sous-sol du Centre communautaire) est ouvert les lundis, mardis et mercredis de 13 h à 16 h, ainsi que les samedis de 9 h à 11 h. Les femmes qui désirent mieux nous connaître et découvrir les arts textiles (tricot, couture, tissage,...) sont les bienvenues.

### **Expo-vente**

Venez voir les travaux manuels de nos membres les 24 et 25 avril de 10 h à 16 h dans la Grande salle du Centre communautaire. Entrée gratuite. Une belle occasion de trouver des cadeaux originaux.



**PAROISSE DE SAINTE-BRIGIDE  
HORAIRE POUR LA PÉRIODE DE PÂQUES**

**Dimanche des Rameaux (messe avec bénédiction des rameaux)**

Le dimanche 29 mars 2026 à 10 h 30

**Jeudi saint (commémoration de la dernière Cène)**

Le jeudi 2 avril 2026 à 19 h

**Messe de Pâques**

Le dimanche 5 avril 2026 à 10 h 30

**UNITÉ PASTORALE LES SEIGNEURIES DU LAC**

**CÉLÉBRATIONS DE LA SEMAINE SAINTE 2026**

**DIMANCHE DES RAMEAUX – 29 mars**

Grand rassemblement à l'église d'Henryville à 10 h  
Célébration de la Parole à l'église de St-Athanase à 10 h

**MERCREDI SAINT – 1<sup>er</sup> avril**

Messe Chrismale à la Cathédrale de St-Hyacinthe à 19 h 30

**JEUDI SAINT – 2 avril**

Dernière Cène du Seigneur à l'église de St-Sébastien à 19 h 30

**VENDREDI SAINT – 3 avril**

Marche du Pardon à l'église de St-Athanase à 13 h

La Passion du Seigneur  
à l'église de St-Athanase à 15 h  
à l'église de Ste-Anne-de-Sabrevois à 15 h

**SAMEDI SAINT – 4 avril**

La Vigile pascale à l'église de St-Alexandre à 20 h

**DIMANCHE DE PÂQUES – 5 avril**

La Résurrection du Seigneur à l'église d'Henryville à 10 h  
La Résurrection du Seigneur à l'église de St-Athanase à 10 h

## COMMUNIQUÉ DE COMPO-HAUT-RICHELIEU

### **Pâques : fermeture des écocentres et bureau administratif**

Le lundi 6 avril, les écocentres et le bureau administratif seront fermés. Les collectes prévues au calendrier se dérouleront normalement. Les bacs doivent être mis en bordure de rue avant 7 h le matin de la collecte.

Lors de jours fériés, la collecte s'effectue souvent plus rapidement qu'à l'habitude puisqu'il y a moins de bacs sur le circuit.

### **Aucun plastique dans le bac brun!**

BRUN'O Lebac est le héros de la collecte de matières organiques, mais il a besoin de votre aide!

Comment? En ne lui offrant aucun plastique, jamais!

Les plastiques, même les plastiques identifiés « compostables » ou « biodégradables », nuisent à la qualité du compost.

Pour accumuler vos résidus alimentaires, utiliser plutôt des sacs de papier ou fabriquez-vous un sac de papier journal en origami. C'est plus facile que vous ne le croyez!

Apprenez-en plus sur BRUN'O Lebac et les sacs en origami : [brunolebac.ca](http://brunolebac.ca)



### **Bien récupérer ses pneus usés**

Le changement des pneus d'hiver pour les pneus d'été est un signe que les beaux jours approchent.

Lorsqu'ils ont atteint leur fin de vie, les pneus ne doivent surtout pas être abandonnés dans un coin du garage ou, pire, en pleine nature.

Pour s'en départir de manière responsable, plusieurs options existent :

- les laisser à son garagiste
- les apporter à un écocentre participant au Programme québécois de gestion des pneus hors d'usage de RECYC-QUÉBEC.

Une fois collectés, ces pneus sont recyclés en surfaces de jeux synthétiques, en tapis, en garde-boues et bien plus. Éviter leur accumulation permet non seulement de prévenir les risques environnementaux, mais aussi de contribuer à l'économie circulaire.

Plus d'informations sont disponibles sur [recyc-quebec.gouv.qc.ca](http://recyc-quebec.gouv.qc.ca).

### **Conseils pratiques pour bien utiliser votre bac brun**

Pour optimiser la collecte des matières organiques et limiter les odeurs, voici quelques astuces pour vous aider :

- Alternez les matières humides (comme les restes de table) avec des matières sèches (papier journal, résidus verts secs).
- Laissez sécher vos résidus verts avant de les déposer dans le bac brun.
- Placez votre bac à l'ombre et gardez le couvercle bien fermé.
- Sortez-le à chaque collecte, même s'il est peu rempli.
- Rincez-le régulièrement et, au besoin, saupoudrez l'intérieur de bicarbonate de soude ou de chaux.

**Petit plus pour la cuisine :** En été, congelez les restes de viande ou fruits de mer jusqu'au jour de la collecte. Également, pour faciliter la vie du Minibac, fabriquez un petit sac en papier journal.

Pour plus de conseils, consultez : <https://www.compo.qc.ca/composter>

**DES QUESTIONS POUR  
VOS COLLECTES?  
Contactez Compo!**



**AJOUTEZ-NOUS  
À VOTRE  
RÉPERTOIRE**

  
**Compo-Haut-Richelieu**  
450 347-0299  
[compo.qc.ca](http://compo.qc.ca)



## COURS DE GARDIENS AVERTIS



Samedi  
30 mai 2026  
de 9 h à 16 h

Au centre  
communautaire  
(45, rang de la Montagne)

Organisé par le club  
Opti-jeunesse de  
Mont-Saint-Grégoire  
pour les enfants  
résidents de  
11 à 15 ans.

12 places disponibles

Coût : 10 \$  
non remboursable

Inscription par courriel  
optijeunesmsg@outlook.com  
(nom, date de naissance,  
numéro de téléphone, adresse)

Virement Interac  
optijeunesmsg@outlook.com  
Réponse : clubmsg



# BINGO

Dimanche 12 avril 2026

Portes : 12 h 15 Début : 13 h

Centre communautaire 45, rang de la Montagne

Carte adulte (13 ans et plus) : 12 \$

Carte supplémentaire : 6 \$

Carte enfant (12 ans et moins) : 6 \$



Square

VENTE DE  
BOISSONS ET  
COLLATIONS  
SUR PLACE

PRIX DE  
PRÉSENCE  
POUR PETITS  
ET GRANDS

## APPRÉCIATION JEUNESSE 2026

*Célébrer la relève. Soutenir l'avenir!*

Le Club Opti-jeunesse Mont-St-Grégoire, en partenariat avec Lumii Solutions, est très fier d'organiser la 1<sup>ère</sup> édition de la Soirée APPRÉCIATION JEUNESSE 2026 !

PAR UNE REMISE DE BOURSES EN ARGENT lors d'une soirée sucrée qui se tiendra le **28 mai** prochain, nous soulignerons les efforts et la persévérance de nos jeunes résidents au village qui poursuivront leurs études au niveau post-secondaire dès l'automne 2026, que ce soit vers le cégep ou vers le diplôme d'études professionnelles (DEP).

Pour recevoir une bourse, l'étudiant(e) doit remplir un formulaire d'inscription en ligne **d'ici le 27 mars à 18h00**. Après l'analyse des candidatures, le Club Opti-jeunesse avisera les récipiendaires au cours de la semaine du 4 mai. Les détails sur la soirée suivront plus tard... Nous espérons une grande participation de nos jeunes, alors partagez la bonne nouvelle !



Inscris-toi  
MAINTENANT!

